



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
en vue du renouvellement
de l'autorisation à délivrer
des diplômes valant grade
de licence et de master



Diplôme d'Etudes En Architecture (DEEA)
Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

de l'École Nationale Supérieure
d'Architecture (ENSA)
de Paris-Malaquais

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Présentation de l'établissement

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSAPM) a été créée en 2001. Elle est installée au cœur de Paris, dans le quartier universitaire de la capitale et sur un site historique « où l'architecture s'est définie voici bientôt deux siècles comme profession et comme formation ». L'ENSAPM présente la spécificité de partager ce site avec l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Elle s'est installée dans l'essentiel des locaux occupés par les anciennes écoles Paris-Villemin et Paris-La Seine.

Comme l'ensemble des ENSA, l'école place l'enseignement de la conception architecturale au centre de son projet d'établissement. Pour l'ENSAPM, l'architecte est « un intellectuel qui possède des outils pour transformer le monde ». L'école entend ainsi former des professionnels contribuant à différentes échelles à l'édification d'une architecture « socialement consciente, intellectuellement active et économiquement viable ». Sans pour autant renoncer à une formation généraliste, l'enseignement est organisé en cinq départements interdisciplinaires adossés à un des trois laboratoires et l'école doctorale *Villes, Transports et Territoires* (ED 528 - PRES Paris Est). Ils sont des plateformes de recherche et d'expérimentation ouvertes et évolutives permettant à l'étudiant de construire son propre parcours. Chaque département est constitué de 8 à 14 enseignants praticiens et/ou chercheurs. Le conseil scientifique, créé en 2011, est en cours d'installation.

L'offre globale de formation de l'ENSAPM regroupe, comme toutes les ENSA, le Diplôme d'études en architecture (DEEA), le Diplôme d'Etat d'architecte (DEA) et l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). L'école propose un master *Urbanisme et territoire* en co-habilitation avec l'Université Paris-Est. Le doctorat est pris en charge par les trois laboratoires de l'école en lien avec une école doctorale du PRES Université Paris-Est. A ce jour l'école compte 39 doctorants.

L'ENSAPM totalise 870 étudiants dont 400 en DEEA. En 2011, elle a délivré 318 diplômes dont 106 DEEA. En termes d'effectif elle est la plus petite des ENSA parisiennes. L'équipe enseignante est constituée de 64 agents titulaires et contractuels sur le budget de l'Etat (59 équivalent temps plein travaillé - ETPT) et complétée par 84 enseignants contractuels payés sur le budget de l'établissement. L'ensemble totalise 84 ETPT. L'équipe administrative s'élève à 49 personnes (soit 47,2 ETPT). L'ENSAPM dispose de 11 professeurs dont 7 sont titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches (HdR).

Présentation du diplôme d'études en architecture

Le DEEA est un cycle d'études supérieures de six semestres valant grade de licence. Il permet d'acquérir les bases d'une culture architecturale, de la compréhension et de la pratique du projet architectural (conception) et enfin des processus de conception. Le DEEA constitue la première partie du cursus de formation des architectes (profession protégée) qui à ce jour reste très linéaire et se prolonge par le DEA et la HMONP (90 % à l'ENSAPM). A l'ENSAPM les objectifs du DEEA sont précisés au travers des compétences redéfinies suivantes : se situer dans un contexte, problématiser une demande, élaborer une démarche de conception. Au travers de ce diplôme initial l'école entend fournir à l'étudiant « des compétences à part entière, synthétisant dans une action savoirs, savoir-faire et savoir-être ».

Les six semestres du DEEA sont organisés de manière identique, chacun valant 30 crédits européens. Au centre on trouve une unité d'enseignement (UE) du projet architectural (13 crédits) encadrée de deux UE qui lui sont plus ou moins articulées : histoire, théorie et critique d'une part (en moyenne 6 crédits) et construction, représentation et stage de l'autre (en moyenne 6 crédits). Une quatrième UE vient compléter le dispositif : les expérimentaux, enseignement d'ouverture au choix et inter-cycles (en moyenne 6 crédits). L'ensemble des enseignements sont obligatoires.

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation permet d'acquérir le socle des connaissances du domaine que l'établissement a pris soin de préciser dans son projet pédagogique au travers des « compétences redéfinies » tout en favorisant largement le continuum premier/second cycle. Le projet pédagogique est construit autour d'une ossature solide et bien structurée, notamment au travers de l'enseignement de projet architectural. Ce programme est particulièrement clair, lisible et progressif. L'ensemble des domaines sont traités : histoire, théorie et culture, construction, représentation. On

notera que certains enseignements dispensés l'année N-1 permettent de préparer l'enseignement du projet de l'année N. A noter aussi une initiation à la recherche dès le sixième semestre et à la vie professionnelle dès le quatrième semestre (stages notamment). Les enseignements numériques sont efficaces et limités en termes d'heures encadrées. Des enseignements d'ouverture existent dès le second semestre avec le dispositif des UE expérimentales particulièrement intéressant. En revanche, le dossier ne présente pas clairement comment l'établissement tire profit de la présence sur le même site de l'École nationale des beaux-arts.

Concernant les dispositifs d'évaluation, l'école présente de réelles faiblesses. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement et le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est encore balbutiant et apparaît délégué aux seuls étudiants.

L'information donnée aux étudiants est complète : l'école organise une semaine d'accueil pour les primo-entrants, une présentation du programme à chaque semestre. Elle met aussi à disposition des documents d'information qui sont facilement accessibles, clairs et complets. L'école n'a pas encore de véritable dispositif d'accompagnement et d'aide aux étudiants en difficultés pédagogiques (pas de système d'enseignants-référents ou de parrainage entre étudiants). L'établissement encourage les mobilités étudiantes dès le DEEA en plongeant dès le début les étudiants dans un environnement international. Elle informe régulièrement sur le sujet, développe les destinations (42 conventions bilatérales en 10 ans). On notera un projet expérimental ARCHI 21 permettant de lier enseignement de contenu et enseignement de langues qui est à encourager. La politique des stages quant à elle est bien organisée et articulée à la formation. Les attendus des rapports sont adaptés suivant le stage concerné et en rapport avec le développement de la formation. Un enseignant s'occupe du suivi des stages et le rapport est soutenu devant un jury. En revanche, l'école n'a pas mis en place de dispositif dédié pour les étudiants présentant des contraintes particulières.

Pour l'établissement, l'insertion professionnelle en fin de DEEA n'est pas un objectif. Il privilégie la poursuite des études, d'ailleurs avec succès puisque plus de 90 % des étudiants poursuivent en DEA. On notera cependant qu'un effort est fait pour que la dimension professionnelle soit présente dès le DEEA, avec une politique de stage efficace, des intervenants extérieurs nombreux, de nombreux partenariats avec des collectivités ou entreprises et des enseignements « vie professionnelle » au quatrième semestre qui présentent les différents métiers de l'architecte. Le bilan de fin de cycle (sixième semestre, 5 crédits) est un dispositif efficace pour aider l'étudiant à élaborer un projet professionnel et académique personnalisé. Enfin, la connaissance du devenir des diplômés DEEA est bonne (90 % sont en DEA). L'école mène une enquête ponctuelle longitudinale de suivi de cohorte intéressante qui pourrait être systématisée.

L'équipe pédagogique du DEEA est plus diversifiée que celle du DEA. On y trouve en majorité des architectes (chercheurs ou praticiens), complétés par des ingénieurs, sociologues, historiens et artistes. Contrairement au DEA organisé en départements, l'équipe pédagogique participe ici au pilotage d'une formation unique et progressive. Ce pilotage est rendu efficace par l'identification d'un enseignant responsable pour chaque UE. En revanche, on ne trouve pas d'enseignant responsable de semestre ou d'année, ce qui pourrait s'avérer intéressant. La volonté politique de l'école d'équilibrer les charges d'enseignement se révèle particulièrement réussie. Chaque enseignant, qu'il soit professeur ou maître-assistant intervient pour moitié en DEEA et en DEA, sur des enseignements de projet ou de théorie. L'établissement parvient à un très bon équilibre qui est de nature à favoriser l'articulation et la progressivité des enseignements. Si la culture de l'évaluation est faible, l'école démontre une capacité à se questionner et à faire évoluer sa formation. Plusieurs réflexions sont en cours qui devraient aboutir à une possibilité d'utiliser les résultats d'évaluation et à mettre en place des processus pérennes.

Le dispositif d'information aux lycéens existe au travers des portes ouvertes et la participation à des salons. L'école se positionne comme la plus nationale, dans son recrutement, des écoles parisiennes sans pour autant que cela apparaisse comme une stratégie. Enfin, l'école fait un effort important pour valoriser les travaux des étudiants soit au travers d'expositions ou avec des publications.

● Points forts :

- Programme très clair, structuré et progressif.
- Recrutement étudiants ouvert et diversifié.
- Stages très bien articulés à la formation.
- Enseignements intitulés « Expérimentaux » permettant l'ouverture et les liens premier/second cycle (individualisation du parcours).
- Présence d'enseignements « Vie professionnelle et Recherche ».
- Outil numérique d'emblée associé à l'ensemble des autres outils permettant l'enseignement de la conception et de la « Représentation ».

- Points faibles :
 - Culture de l'évaluation à parfaire tant pour les enseignements que pour l'autoévaluation.
 - Accompagnement et aide insuffisants aux étudiants en difficultés pédagogiques ou handicap.
 - Progressivité et articulation perfectible sur les enseignements de projet.

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Sur le plan du pilotage de ses formations, l'école devrait poursuivre l'effort naissant en matière d'évaluation des enseignements, notamment dans une approche collective. Elle gagnerait aussi à développer les procédures d'autoévaluation parfois expérimentales afin de les rendre pérennes.

Par ailleurs, compte-tenu de sa position géographique particulière, l'école est encouragée à amorcer des mutualisations avec l'Ecole nationale des beaux-arts, autre école d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication présente sur le même site.

Il conviendrait aussi, compte-tenu notamment des taux de réussite en première année, de développer un accompagnement individualisé des étudiants.

Enfin, l'offre globale de formation, notamment des passerelles, pourrait être améliorée.

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année.	106	98	120	132	134
Nombre d'inscrits en 2 ^{ème} année.	159	96	116	123	124
Nombre d'inscrits en 3 ^{ème} année.	189	185	121	129	131
Proportion d'inscrits pédagogiques sortant de 2 ^{ème} année ayant quitté l'école en fin de 2 ^{ème} année.	6 %	13 %	11 %	9 %	5 %
Proportion d'inscrits pédagogiques entrant en 3 ^{ème} année venant d'une autre formation.	12 %	11 %	23 %	17 %	13 %
Taux de réussite en 1 ^{re} année (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques admis en L2)	72 %	78 %	76 %	69 %	73 %
Taux d'abandon en 1 ^{re} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	1 %	1 %	0 %	2 %	1 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants nouveaux-inscrits dans l'établissement à N-3)	-	-	45 %	54 %	57 %
Taux de poursuite en deuxième cycle dans l'école	97 %	95 %	90 %	95 %	92 %
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en 3 ^{ème} année ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement).	Pas d'enquête. Peu d'étudiants.				

Présentation du diplôme d'Etat d'architecte

Le DEA est un cycle d'études supérieures de quatre semestres valant grade de master. Il doit permettre aux étudiants de maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture, l'élaboration d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux, la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités. Il permet également de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche en architecture. Ce second cycle peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des masters, dans le respect des conditions particulières d'accès aux formations. Le DEA constitue la deuxième partie du cursus de formation des architectes (profession protégée) qui à ce jour reste très linéaire et se prolonge avec le doctorat et la HMONP.

Les quatre semestres du DEA ont une organisation sensiblement identique, chacun valant en moyenne 30 crédits européens. Les trois premiers semestres comprennent trois unités d'enseignement (UE) tandis que le quatrième n'en compte que deux dont le Projet de fin d'études (PFE, 25 crédits). Comme pour le DEEA, l'enseignement du projet architectural est au centre (14 crédits) accompagné ici, d'une part, d'une UE de développement, recherche ou séminaire et, d'autre part, d'une UE Stage.

Le cycle DEA de l'ENSAPM est mis en œuvre par les cinq départements interdisciplinaires suivants : Art, architecture, politique (AAP), Architecture et dispositifs domestiques (ADD), Architecture, matières, culture constructive (AMC2), Théorie, histoire, projet (THP) et Ville, architectures, territoires (VAT). Chaque année, chaque département propose une offre complète de formation dans les séminaires et les projets sur l'ensemble des quatre semestres.

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est construit autour des propositions de chacun des cinq départements interdisciplinaires. Si la colonne vertébrale reste l'enseignement du projet architectural (comme en DEEA) la structure est moins claire et lisible. Elle laisse place aux projets pédagogiques des cinq départements interdisciplinaires qui proposent des parcours complets sur les quatre semestres (développements, projets, séminaires de mémoires et PFE). L'articulation générale entre les enseignements est moins marquée qu'en DEEA et il n'existe plus aucun enseignement commun à l'ensemble des promotions. Le cadre commun du DEA de l'ENSAPM est ainsi très limité et présente le risque dès lors d'apparition de cinq DEA différents. Ce risque est d'autant plus avéré que l'école n'a pas fixé de règles pour les parcours étudiants et ne dispose pas d'observatoire des parcours. Les parcours peuvent aller du mono-départemental jusqu'au diversifié.

Le programme propose une UE de préparation au PFE au neuvième semestre. Ce point original du programme mérite d'être relevé car il permet, au même titre que le bilan de premier cycle, de faire un point dans son cursus. S'il pose cependant des difficultés de charge de travail pour les étudiants, il conviendrait d'ajuster sans pour autant le supprimer ce dispositif original.

En termes d'adossement à la recherche comme aux milieux professionnels, le cycle DEA présente de véritables atouts. Le programme pédagogique propose des UE de recherche sur trois semestres consécutifs encadrés par des enseignants titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR), membres actifs d'un des laboratoires de l'établissement. Ceci permet de favoriser les poursuites d'études vers le doctorat. Parallèlement l'école développe de très nombreux partenariats avec les collectivités et les milieux socio-professionnels. Ils assurent une réelle prise avec les réalités professionnelles. Toutefois, l'école reconnaît que ces partenariats ne sont pas le résultat de choix stratégiques mais plutôt d'initiatives individuelles.

Comme pour le premier cycle, l'école présente de réelles faiblesses en termes d'évaluation des enseignements. Il n'existe pas de conseils de perfectionnement et le dispositif d'évaluation des enseignements est encore balbutiant et apparaît délégué aux seuls étudiants. Ceci est d'autant plus problématique que les remarques essentielles des étudiants portent sur le DEA et concernent le manque de lisibilité du cycle et notamment des départements et la surcharge de travail au neuvième semestre.

L'école mène une politique internationale très engagée. Elle a développé fortement le nombre de conventions Erasmus et les mobilités sortantes et entrantes (elles s'équilibrent autour de 60 étudiants). L'établissement encourage la mobilité en plongeant dès le début les étudiants dans un environnement international. Elle informe

régulièrement sur le sujet, développe les destinations (42 conventions bilatérales en 10 ans). Elle recrute des enseignants étrangers ou formés à l'étranger. Elle développe un programme expérimental d'enseignement de l'anglais. Enfin, elle organise régulièrement des ateliers internationaux de plus ou moins courte durée qui permettent aux étudiants mais aussi aux enseignants de multiplier les occasions d'expérience internationale.

La politique des stages en DEA est moins articulée au programme qu'en DEEA. Il s'agit d'un stage « d'orientation professionnelle ». Le choix de la structure doit être dicté par le projet personnel de l'étudiant. Comme en DEEA, le dispositif de suivi est efficace : les attendus des rapports de stage sont adaptés suivant le stage concerné et en rapport avec le développement de la formation. Un enseignant s'occupe du suivi des stages et les rapports sont soutenus devant un jury. L'école n'a pas mis en place de dispositif dédié pour les étudiants présentant des contraintes particulières.

La poursuite d'études en doctorat est un objectif de l'établissement. L'armature de recherche est existante et efficace : trois laboratoires (Architecture culture société, Géométrie structure et architecture, Laboratoire infrastructure architecture territoires) tous liés à la même école doctorale (VTT), sept titulaires d'une Habilitation à diriger des recherches (HdR), treize maîtres-assistants docteurs. Cela permet à l'école d'accueillir 39 doctorants dont 16 participent à l'enseignement permettant ainsi de diffuser une « culture du doctorat ». Par ailleurs, l'école a la volonté de créer des passerelles entre les fonctions d'architecte-praticien et architecte-enseignant-chercheur. A ce titre les laboratoires intègrent aussi des architectes praticiens.

L'insertion professionnelle reste néanmoins l'objectif principal du DEA avec un bon taux d'insertion. Les promotions de HMONP sont importantes (environ 100 étudiants). Par ailleurs, l'école développe une politique de partenariats très aboutie qui permet une présence concrète des étudiants sur le terrain, aux prises avec les réalités de l'aménagement du territoire. Le suivi des diplômés se limite aux enquêtes du ministère de tutelle.

L'équipe pédagogique du DEA est moins diversifiée que celle du DEEA. On y trouve en majorité des architectes (chercheurs ou praticiens). Contrairement au DEEA où l'équipe participe à un programme unique, le DEA se décompose en cinq programmes portés par les départements. Même s'il existe un enseignant responsable pour chaque UE le pilotage global du cycle peut paraître complexe. La volonté politique de l'école d'équilibrer les charges d'enseignement se révèle particulièrement réussie. Chaque enseignant, qu'il soit professeur ou maître-assistant intervient pour moitié en DEEA et en DEA, sur des enseignements de projet ou de théorie. L'établissement parvient à un très bon équilibre qui est de nature à favoriser l'articulation et la progressivité des enseignements.

Si sa culture de l'évaluation est faible, l'école démontre une capacité à se questionner et à faire évoluer sa formation. Plusieurs réflexions sont en cours qui devraient aboutir à une possibilité d'utiliser les résultats et à mettre en place des processus pérennes. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, mais le système de départements, par sa cohérence, permet vraisemblablement d'assurer ce rôle.

- Points forts :

- Adossement de l'enseignement à la recherche au travers de l'articulation départements interdisciplinaires-laboratoires, composés d'enseignants-chercheurs et de praticiens.
- Présence forte d'enseignements d'initiation à la recherche (dans trois semestres sur quatre).
- Existence d'une UE préparatoire au PFE au neuvième semestre.
- Enseignements « expérimentaux » permettant l'ouverture et les liens premier/second cycles et individualisation des parcours.
- Politique de partenariats bien développée.

- Points faibles :

- Culture de l'évaluation à parfaire tant pour les enseignements que pour l'autoévaluation.
- Disparition d'un tronc commun en DEA au profit des départements interdisciplinaires, ce qui présente un risque d'autonomisation contradictoire avec la volonté de l'école de maintenir une formation généraliste. Ce risque est doublé d'un manque de lisibilité pour les étudiants.

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Sur le plan pédagogique, l'école gagnerait à maintenir les conditions suffisantes pour un minimum de tronc commun. Elle pourra aussi clarifier la place des départements interdisciplinaires et renforcer la structure de pilotage interdépartementale afin de conforter le principe d'une formation débouchant sur le même diplôme. La prise en compte explicite dans l'enseignement de thématiques spécifiques comme le handicap, le patrimoine ou le développement durable devrait être clarifiée. En outre, il conviendrait qu'elle mette en œuvre sa proposition d'une certification en anglais.

De même qu'en DEEA, elle devrait poursuivre l'effort en matière d'évaluation des enseignements, notamment dans une approche collective. Elle gagnerait aussi à développer les procédures d'autoévaluation parfois expérimentales afin de les rendre pérennes.

Par ailleurs, compte-tenu de sa position géographique particulière, l'école est encouragée à amorcer des mutualisations avec l'école nationale des beaux-arts, autre école d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication présente sur le même site.

Enfin, l'école pourrait, au même titre que d'autres ENSA, engager une réflexion sur la diversification de son offre globale de formation.

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 4 ^{ème} année.	158	178	183	134	157
Taux de réussite en 4 ^{ème} année (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en 5 ^{ème} année)	81 %	78 %	79 %	71 %	79 %
Proportion d'inscrits sortant de 4 ^{ème} année pour intégrer une autre formation ou abandon	6 %	5 %	5 %	7 %	2 %
Taux d'abandon en 4 ^{ème} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	7 %	8 %	5 %	14 %	8 %
Nombre d'inscrits en 5 ^{ème} année.	131	269	273	259	185
Taux d'inscrits entrant en 5 ^{ème} année venant d'une autre formation que la 4 ^{ème} année correspondante.	1 %	1 %	3 %	3 %	1 %
Taux de réussite en 5 ^{ème} année (nombre d'inscrits ayant obtenu leur diplôme).	50 %	46 %	54 %	60 %	58 %
Taux de réussite en 5 ^{ème} année (nombre de diplômés en 2 ans / nbre de diplômés de l'année)	-	43 %	41 %	45 %	31 %
Taux de poursuite d'études dans l'école (doctorat)	0 %	2 %	0 %	1 %	0 %
Taux de poursuite en HMONP dans l'école	92 %	80 %	79 %	72 %	48 %
Taux de poursuite en HMONP dans l'école dans l'année qui suit le DEA	89 %	71 %	73 %	68 %	48 %
Taux d'insertion professionnelle à 3 ans (taux d'inscrits en 5e année ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, selon enquête nationale annuelle menée par le Ministère de la culture et de la communication)	87,4 % (= taux moyen pour l'ensemble des ENSA)				
Taux d'insertion professionnelle à 3 ans (taux d'inscrits en 5e année ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, dans le champ de leur formation, selon enquête nationale annuelle menée par le Ministère de la culture et de la communication)	88,1 % (taux moyen pour l'ensemble des ENSA : 87,3 %)				
Taux de réponse à l'enquête d'insertion	56,6 % (taux moyen pour l'ensemble des ENSA : 51,6 %)				



Observations de l'établissement



AERES
Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, rue Vivienne
75001 Paris

Paris, le 12 mai 2012,

Monsieur le Directeur

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais a pris connaissance du rapport de l'AERES concernant le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la qualité du travail des experts. Le regard extérieur et compétent de ces personnalités est un apport très utile pour la réflexion et l'action de l'Ensa Paris-Malaquais.

Je vous prie de trouver ci-dessous, comme vous m'avez invitée à le faire, mes observations sur le contenu de ce rapport.

Le rapport de l'AERES – section des formations et des diplômes a relevé trois points faibles dans le cycle conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA).

1. L'évaluation et l'accompagnement des étudiants en difficulté ou en situation de handicap

Les remarques sur l'évaluation et l'accompagnement des étudiants en difficulté ou en situation de handicap apparaissent fondées et, dans ces deux domaines, l'Ensa Paris-Malaquais est consciente des progrès à accomplir.

Le rapport constate à juste titre que l'évaluation apparaît « déléguée aux seuls étudiants ». En revanche, il semble avoir négligé la qualité et de la pertinence de ce dispositif d'évaluation. En effet, depuis sa création, la commission étudiante d'évaluation des enseignements et des formations a, d'une part, permis d'entendre la parole des étudiants et, d'autre part, créé une dynamique et une collaboration entre étudiants et enseignants. C'est pour l'Ensa Paris-Malaquais une voie originale et très prometteuse.

Sur le même sujet, le rapport mentionne l'absence d'un « conseil de perfectionnement » qui n'existe pas dans l'enseignement supérieur de l'architecture. Cette remarque met en évidence la situation spécifique de cet enseignement et la nécessité de définir à partir de quel cadre de référence il est évalué. En effet, l'enseignement de l'architecture a un cadre réglementaire propre et n'est pas directement régi par l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, et notamment par son article 19. Du fait de la composition de ce conseil de perfectionnement (enseignants, étudiants et représentants du

/ École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

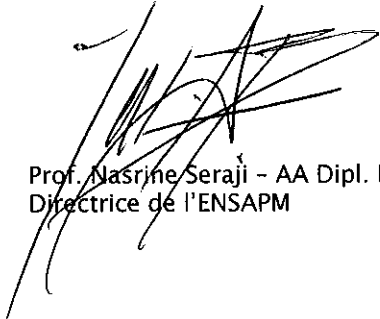
du monde socioprofessionnel), il apparaît indispensable que le ministère de la culture et de la communication se prononce sur l'opportunité de créer une telle instance.

En parallèle, on peut regretter que le rapport n'ait pas donné plus d'importance au rôle du Conseil des études et de la vie de l'école (CEVE), en matière d'évaluation. En effet, les éléments fournis par l'Ensa Paris-Malaquais démontraient l'importance de ce conseil dans le pilotage de l'évaluation. Il est appelé à jouer un rôle moteur dans son développement.

2. L'enseignement du projet architectural

La progressivité et l'articulation des enseignements de projet sont présentées comme « perfectibles » et constituent le troisième point faible de l'établissement. Cette remarque est surprenante. En effet, elle contraste avec l'appréciation globale portée à la p. 2 : « Le projet pédagogique est construit autour d'une ossature solide et bien structurée, notamment au travers de l'enseignement de projet architectural. Ce programme est particulièrement clair, lisible et progressif ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.


Prof. Nasrine Seraji – AA Dipl. RIBA
Directrice de l'ENSAPM





AERES
Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, rue Vivienne
75001 Paris

Paris, le 12 mai 2012,

Monsieur le Directeur

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais a pris connaissance du rapport de l'AERES concernant le diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master. L'Ensa Paris-Malaquais a reconnu la qualité du travail des experts. Le rapport a été lu et commenté et constitue un outil précieux pour la réflexion et l'action de l'école.

Je vous prie de trouver ci-dessous, comme vous m'avez invitée à le faire, mes observations sur le contenu de ce rapport.

Le rapport de l'AERES – section des formations et des diplômés a relevé deux points faibles dans le cycle conduisant au Diplôme d'État d'architecte (DEA) : une culture de l'évaluation à parfaire et la disparition d'un tronc commun au profit des départements interdisciplinaires.

1. L'évaluation

En ce qui concerne l'évaluation, le rapport note très justement que l'effort en matière d'évaluation des enseignements doit être poursuivi et les procédures d'auto-évaluation développées. L'Ensa Paris-Malaquais est consciente des progrès à accomplir et fait siennes ces recommandations. Elle utilisera à cet effet « la capacité à se questionner et à faire évoluer sa formation » que le rapport lui reconnaît. Sur le rôle des étudiants dans l'évaluation et l'absence de « conseil de perfectionnement », les remarques formulées dans la réponse de l'Ensa Paris-Malaquais pour le diplôme d'études en architecture (DEEA) s'appliquent également au DEA. Elles sont reprises dans les deux paragraphes ci-dessous.

Le rapport constate à juste titre que l'évaluation apparaît « déléguée aux seuls étudiants ». En revanche, il semble avoir négligé la qualité et de la pertinence de ce dispositif d'évaluation. En effet, depuis sa création, la commission étudiante d'évaluation des enseignements et des formations a, d'une part, permis d'entendre la parole des étudiants et, d'autre part, créé une dynamique et une collaboration entre étudiants et enseignants. C'est pour l'Ensa Paris-Malaquais une voie originale et très prometteuse.

Sur le même sujet, le rapport mentionne l'absence d'un « conseil de perfectionnement » qui n'existe pas dans l'enseignement supérieur de l'architecture. Cette remarque met en évidence la situation spécifique de cet enseignement et la nécessité de définir à partir de quel cadre de

/ École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

référence il est évalué. En effet, l'enseignement de l'architecture a un cadre réglementaire propre et n'est pas directement régi par l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence, et notamment par son article 19. Du fait de la composition de ce conseil de perfectionnement (enseignants, étudiants et représentants du monde socioprofessionnel), il apparaît indispensable que le ministère de la culture et de la communication se prononce sur l'opportunité de créer une telle instance.

2. Le projet pédagogique du master

Par rapport à l'inquiétude exprimée dans le rapport, il convient d'affirmer que le master de l'Ensa Paris-Malaquais est généraliste, sans filières, et orienté vers un diplôme unique. Pour autant, la question de l'organisation départementale du master mérite d'être examinée, comme le souligne le rapport.

Deux approximations doivent tout d'abord être rectifiées (p. 3). L'Ensa Paris-Malaquais a bien fixé des règles pour les parcours des étudiants (cf. Règlement des études). La règle générale est la liberté de choix des étudiants dans l'éventail des enseignements proposés entre les cinq départements. Les départements permettent aux étudiants d'approfondir un sujet correspondant à leur ligne de recherche (exemple : ville, architecture et territoire). Pour autant, cet approfondissement ne dirige, en aucun cas, vers un master spécialisé, par exemple un master d'urbanisme.

En outre, si l'Ensa Paris-Malaquais ne dispose pas d'un « observatoire des parcours », elle sait, cependant, que moins d'un étudiant sur cinq fait le choix d'un parcours monodépartemental en 1^{re} année de master. Le risque de filières constituant « cinq DEA différents » apparaît donc très limité.

Quant à la nécessité d'un tronc commun, soulevée par le rapport, elle est actuellement débattue dans l'école.

3. L'insertion professionnelle des diplômés

Une double rectification s'impose. Tout d'abord, le taux d'insertion n'est pas seulement « bon » ; je me permets d'affirmer qu'il est excellent : 88,1 % des diplômés de 2007 étaient insérés dans la vie professionnelle en 2011 dans le champ de leur formation. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale des écoles d'architecture (87,3 %). Les précisions apportées par l'école, par exemple, le fait que le délai d'insertion est court, voire très court, renforcent la qualité du résultat obtenu par l'ensemble des écoles d'architecture et par l'Ensa Paris-Malaquais, en particulier. D'autre part, le rapport note que « le suivi des diplômés se limite aux enquêtes du ministère de tutelle ». Or, l'organisation par le ministère de la culture et de la communication de cette enquête annuelle garantit sa qualité méthodologique. En outre, elle permet de disposer à la fois de résultats pour chaque école et de résultats pour l'ensemble des écoles qui portent sur une population statistique plus importante et sont donc d'autant plus valides.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.


Prof. Nasrine Serati – AA Dipl. RIBA
Directrice de l'ENSAPM

